

CRÈTE

9 AOÛT 2023/14H28

« Industrie de la naissance » : comment le réseau a été démantelé - Les meneurs, les intermédiaires, les victimes



En détail, ce qui a été annoncé par EL.AS. pour l'organisation criminelle démantelée par le Département du Crime Organisé de Crète

Ce qui est **officiellement annoncé par EL.AS est choquant,** en ce qui concerne la manière dont le Département de Lutte contre le Crime Organisé de Crète a réussi à démanteler l' **organisation criminelle de La Canée**, **dont les membres se livraient au**

trafic d'êtres humains et à l'adoption illégale de bébés, confirmant ce que Cretalive a déjà écrit, le communiqué de la police souligne que le réseau exploite des femmes en position vulnérable et les utilise comme donneuses d'ovules et femmes porteuses, tout en escroquant les patients par le biais de transferts d'embryons virtuels (in vitro) et en négociant des adoptions illégales.

En décembre 2022, au moins 182 cas d'exploitation de femmes dans le domaine du prélèvement d'ovocytes et de la gestation pour autrui ont été enregistrés, tandis que plus de 400 cas de fraude par fécondation virtuelle in vitro ont été détectés. Le montant engrangé pour un programme de GPA variait généralement de 70 000 à 100 000 euros, alors que dans certains cas il atteignait 120 000 euros

Dans le détail, selon les annonces officielles sur le démantèlement de l'organisation criminelle, une opération policière de grande envergure a été menée aux premières heures du mardi 8 août 2023 en Crète, Athènes et Thessalonique, avec la participation de policiers du Département du crime organisé de Crète, la sous-direction de la sécurité de La Canée, la sous-direction des stupéfiants de l'Attique, la sous-direction du crime organisé et de la traite des êtres humains de Thessalonique, la sous-direction de la sécurité d'Aikaterini, le département des preuves numériques de la police criminelle Service d'enquête de la préfecture de police hellénique, avec l'assistance du SDOE.

Au cours de l'opération, huit (8) membres de l'organisation ont été arrêtés, dont les deux (2) dirigeants, ainsi qu'une (1) personne non-membre, tandis que le dossier comprend également deux (2) personnes, dont des détails ont été identifiés et sont recherchés.

Un dossier a été déposé contre eux pour - selon le cas - constitution et adhésion à une organisation criminelle, trafic d'êtres humains, médiation en matière d'adoption professionnelle d'un mineur, violations de la loi sur l'application de la procréation médicalement assistée, faux, atteinte à la vie familiale, fraude, violences physiques et violation de la législation sur les drogues.

Elle a été précédée d'une utilisation appropriée de l'information et, de l'enquête méthodique qui a suivi, il est ressorti que les membres de l'organisation l'avaient rejoint avec une structure hiérarchique spécifique, ayant une activité illégale de longue durée et pluriannuelle dans la commercialisation d'ovocytes, la fécondation in vitro ainsi que dans l'adoption de bébés.

Comment fonctionnait le circuit

Plus en détail, ayant comme lieu de leur action illégale un centre de fertilité dans une région de Crète, les deux principaux membres-directeurs de la clinique, ont recruté des intermédiaires en Crète, à Thessalonique et à l'étranger, dans le but de localiser et extraire le consentement des femmes étrangères vulnérables pour les transporter

à l'intérieur du pays et les exploiter comme donneuses d'ovules ou femmes porteuses.

Par la suite, le réseau d'intermédiaires a transporté les femmes étrangères à l'intérieur du pays afin qu'à travers leur exploitation elles puissent satisfaire les demandes des « clients » de l'organisation du monde entier (des couples qui ne pouvaient pas avoir d'enfants, des hommes célibataires ou des personnes de même sexe), qui ne répondaient pas aux exigences légales.

Par la suite, les femmes ont été soit soumises à un traitement spécial en tant que donneuses d'ovules, qui ont été utilisées dans des méthodes de fécondation in vitro, mais aussi dans des programmes de gestation pour autrui, soit ont été incluses dans des zones contrôlées utilisées par l'organisation criminelle, dans le but de tomber enceintes dans un environnement d'exploitation par le travail en dérogation à la législation en vigueur (dépassement de l'âge maximum autorisé, décisions de justice falsifiées, antécédents médicaux inexacts, incomplets ou inexistants) et ensuite, contre rémunération, accoucher des bébés. Dans certains cas, avant que les femmes ne soient utilisées comme femmes porteuses, elles ont été exploitées davantage, leur prenant également leurs ovules.

Pour atteindre leur objectif, les membres de l'organisation ont commis un certain nombre d'actes criminels individuels et ont notamment préparé de faux documents justificatifs en vue de rendre une décision de justice, pour des personnes qui ne remplissaient pas les conditions légales et, en coopération avec cliniques, laboratoires médicaux et médecins, ils ont falsifié des actes de naissance, des documents médicaux, préparé des baux fictifs et des accords de cohabitation fictifs.

Dans le même temps, dans le cas de parents intéressés originaires de pays où le processus d'obtention d'un enfant par GPA était interdit, ils déclaraient les naissances comme des adoptions.

En outre, il a été constaté qu'ils ont agi comme intermédiaires dans des adoptions illégales de bébés contre un échange monétaire, tout en trompant systématiquement les femmes en prétendant faussement qu'ils les avaient soumis à une procédure de transfert d'embryons.

Membres du circuit et rôles distincts

Les membres de l'organisation étaient organisés avec des rôles distincts, comme suit :

 Le leader et coordinateur du groupe était un médecin local de 73 ans, fondateur et directeur de la clinique. Il dirigeait les intermédiaires et supervisait le traitement juridique des programmes de GPA. En outre, avec l'argent de l'organisation, il a financé la location de maisons dans une région de Crète pour l'hébergement temporaire des femmes enceintes.

- Citoyen de 44 ans, commandant en second, qui recevait des instructions uniquement du chef. Son rôle était de superviser, diriger et coordonner les devoirs et les actions des autres membres. Il a également pratiqué des actes médicaux sur des victimes de la traite des êtres humains et falsifié les enregistrements des ovulations dans le Registre des dons.
- Les personnes de 44 et 37 ans avaient pour responsabilité fondamentale de surveiller, transporter, s'occuper de l'hébergement et du paiement des frais juridiques ainsi que d'administrer les médicaments aux femmes porteuses. Celle de 37 ans agissait également en tant qu'intermédiaire tandis que celle de 44 ans s'occupait de la rédaction de baux fictifs, de falsifications de procès, etc. Leurs honoraires pour chaque femme porteuse qu'ils faisaient appel au processus commençaient à 5 000 euros et une redevance mensuelle pour le suivi judiciaire jusqu'à l'accouchement de 300 à 600 euros.
- Une résidente de 41 ans, assistante d'embryologiste, a participé avec le chef adjoint de 44 ans à la stimulation ovarienne ainsi qu'aux transferts d'embryons dans le corps des femmes. En outre, elle a participé à la recherche de couples de même sexe et sans enfants intéressés en Italie, en rassemblant les documents nécessaires et en fournissant la maison de son père aux femmes porteuses et aux donneuses.
- Une femme locale de 28 ans en tant que sage-femme a effectué des procédures médicales pendant le processus de stimulation ovarienne, tout en s'occupant des femmes porteuses étrangères et des donneuses d'ovules,
- Un citoyen de 41 ans, en tant qu'employé de bureau d'une autre clinique, a falsifié les registres de ladite clinique afin de dissimuler l'activité illégale de l'organisation et s'est occupé de trouver des conjoints fictifs pour paiement.
- Une native de 38 ans a identifié les étrangers vulnérables et les femmes autochtones dans le nord de la Grèce et a organisé leur transport vers la Crète tout en collectant les pièces justificatives pour la délivrance des décisions de justice pertinentes, recevant une indemnité de 3 000 à 4 000 euros pour chaque femme porteuse qu'elle a introduite dans le processus.

D'après les recherches menées jusqu'à présent, et plus particulièrement à partir de décembre 2022, au moins :

- 71 femmes donneuses d'ovules, dont certaines exploitées à plusieurs reprises par les membres de l'organisation,
- 98 femmes victimes de la traite des êtres humains, exploitées comme femmes porteuses.
- 13 cas d'incidents illégaux dans le processus d'obtention d'un enfant via un programme de GPA,
- 4 cas d'adoptions illégales réalisées ou tentées et
- 400 cas de tricherie/de préjudice physique causé à des patients via des services extracorporels virtuels au cours des années 2021, 2022 et 2023

En outre, il a été constaté qu'au moins 14 maisons étaient utilisées pour loger les mères porteuses.

D'énormes quantités

Le montant obtenu par l'organisation criminelle par programme de GPA variait généralement entre 70 000 et 100 000 euros, dont 70 % étaient des bénéfices nets, tandis que dans des cas particuliers, le coût atteignait jusqu'à 120 000 euros. En outre, les bénéfices illégaux issus des opérations de transfert d'embryons virtuels dépassent largement les 120 000 euros.

Lors des perquisitions à domicile, un grand nombre de documents (décisions judiciaires, dossiers médicaux, accords de cohabitation, accords privés), un grand nombre de preuves numériques (clefs usb, disques durs, numéros de téléphone), des notes manuscrites et des agendas confirmant que les paiements « légitimes » ont été trouvés et de l'argent des victimes du trafic, 90.475 euros ont été confisqués comme produit d'activités criminelles, ainsi que des cartes prépayées ainsi qu'une petite quantité de cocaïne.

Dans le cadre de l'opération, **30 femmes étrangères, donneuses d'ovules ou femmes enceintes en cours de gestation pour autrui ont été identifiées, qui ont été examinées en présence d'un psychologue de la police grecque.** En outre, l'organisation internationale à but non lucratif et non gouvernementale A21, chargée de prendre en charge et de soutenir les victimes de la traite, a été informée et a envoyé une équipe pour soutenir et prendre en charge les femmes.

Dans le même temps, l'Autorité nationale pour la procréation médicalement assistée a été informée des investigations la concernant, tandis que le SDOE mène un contrôle financier et fiscal, ainsi qu'une enquête sur d'autres activités de l'organisation criminelle.

Les personnes arrêtées ont été déférées au parquet compétent, tandis que les travaux d'enquête préliminaire visant à déterminer l'étendue de leur activité criminelle se poursuivent.